

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 201

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "Liaisons Interculturelles" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et SCOP Confluence

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317376**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

C'est dans ce cadre que l'organisme SCOP CONFLUENCE propose l'action intitulée « **Liaisons Interculturelles** » se déroulant sur les territoires d'Arles, Saint Martin de Crau, Tarascon, St Rémy de Provence, Châteaurenard.

Ce dispositif est en faveur de 50 personnes dont 40 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA).

L'action est proposée par une structure de formation et de médiation interculturelle avérée et reconnue sur le territoire.

L'objectif consiste à prendre en charge l'accompagnement du public BRSA et des demandeurs d'emploi d'origine étrangère ou gitane dans sa complexité migratoire et culturelle, afin d'optimiser la validation de sa démarche d'insertion.

L'action concerne principalement deux catégories de publics à savoir : les ouvriers agricoles, les ressortissants des Pays de l'Union Européenne.

Les objectifs de l'action visent à :

- favoriser la sortie de l'isolement linguistique et culturel ;
- engager un travail sur l'élaboration d'un projet professionnel pour une partie d'entre eux ;
- élaborer une méthodologie de l'accompagnement de personnes en difficulté d'insertion ;
- établir une meilleure compréhension entre public et référents sociaux.

Ce travail de remobilisation considérable facilite l'élaboration d'une démarche d'insertion appropriée au travers d'entretiens individuels et de séances collectives bihebdomadaires.

De manière générale, l'action bien identifiée par l'ensemble des prescripteurs du territoire est largement préconisée par les référents sociaux et accompagnateurs à l'emploi afin de faciliter l'accès des BRSA à l'insertion socioprofessionnelle.

Un entretien tripartite marque l'entrée dans l'action et fixe à cet égard les objectifs à atteindre. Un entretien tripartite ultérieur est réalisé en fin d'action afin d'identifier les orientations concernant l'étape suivante.

L'action présente 2 nouveautés cette année :

- 10 places sont spécialement réservées aux candidats ayant un projet professionnel avéré et rencontrant de réels freins interculturels ;
- un appui technique est proposé aux prescripteurs afin de les éclairer sur certains comportements. Cet accompagnement optimise une meilleure compréhension « accompagné – accompagnant ».

La structure adapte chaque année son action aux besoins du territoire en termes de public visé, de contenu et de lieux d'intervention.

Elle prend en compte les spécificités des différentes catégories de public enclin à des problématiques diverses (des ouvriers agricoles, des ressortissants des pays de l'union Européenne, des jeunes issus de l'immigration, de la population gitane sédentarisée).

Hormis le travail inhérent à l'environnement institutionnel et aux freins linguistiques, l'action est constituée d'ateliers structurant les démarches professionnelles des bénéficiaires les plus proches de l'emploi. En effet, les ateliers « Trans'emploi et Aide et accompagnement professionnel » sont en lien avec les entreprises du territoire

Enfin, la structure intervient chaque année sur plusieurs communes. En dehors des 2 sites fixes que sont Arles et Tarascon, elle est amenée à intervenir notamment sur Châteaurenard, Saint-Martin-de-Crau, Orgon.

Le bilan final de l'action précédente atteste que sur les 40 personnes ayant intégré l'action, 36 BRSA sont sortis du dispositif de la manière suivante :

- 9 BRSA sont inscrits à Pôle Emploi ;
- 7 BRSA sont positionnés sur une action collective ;
- 10 BRSA poursuivent une formation ;
- 4 BRSA ont été recrutés en CDD ;
- 1 BRSA s'est lancé dans la création d'entreprise ;
- 5 BRSA ont rencontré des problématiques de santé.

Le bilan intermédiaire de l'action en cours atteste que 30 BRSA sont sortis du dispositif de la manière suivante :

- 9 BRSA sont inscrits à Pôle Emploi et sont dans une démarche active de recherche d'emploi;
- 5 BRSA se sont inscrits afin d'intégrer des chantiers d'insertion ;
- 4 BRSA se sont inscrits en formation d'alphabétisation et de savoirs de base ;
- 6 BRSA ont été embauchés en CDD ;
- 2 BRSA se sont orientés vers une Entreprise d'Insertion (EI) ;
- 4 BRSA se sont réorientés vers le PLIE.

Par conséquent, Il est proposé de renouveler cette action pour la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il vous est proposé d'accorder une subvention de **40.000,00 €** à la SCOP Confluence pour la mise en œuvre de l'action décrite ci-après :

| Organisme | Période | Territoire du PI | Nombre de personnes bénéficiaires du RSA socle | Montant de l'aide du Département Cofinancement | Dossier N° INS Date CTD Projet |
|---|---|------------------|---|---|---|
| <p>SCOP CONFLUENCE</p> <p><u>Statut</u> : SCOP</p> <p><u>Adresse</u> : le Bel Ormeau, avenue Jean Paul Coste 13100 Aix-en-Provence</p> <p><u>Gérante</u> : Madame Alhem BENGELOUNE</p> | <p>01/01/2017 au 31/12/2017</p> | <p>Arles</p> | <p>50 personnes dont 40 bénéficiaires du RSA socle</p> | <p>40.000,00 €</p> <p>Cofinancements : Politique de la ville : 10.000,00 €</p> <p>Montant financé en 2016 : 40.000,00 € pour 40 BRSA</p> | <p>2016.10/163</p> <p>PAS DE GSU</p> <p>CTD du 19/10/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p> |

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 50.000,00 € ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 38.151,00 € soit 0,34 ETP formateur, 0,38 ETP direction/coordonnatrice/accompagnement individuel et 0,20 ETP secrétariat ;
- les frais de fonctionnement pour un montant de 11.849,00 € (24 % du budget prévisionnel).

La participation de la collectivité s'élève à 40.000,00 € soit 80 % du budget pour 40 bénéficiaires du RSA égal à 40 soit 80 % du public accompagné, ce qui donne un plan de financement cohérent.

L'action est cofinancée par l'ACCM (Communauté d'Agglomération) pour un montant de 10.000,00 €. Cette subvention cible tout particulièrement le public CUCS de Tarascon en grande précarité.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention dont le projet correspond à la convention type d'action prévue à cet effet, cette action sera financée sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2017 :

| N° de programme | N° d'opération | Libellé | Imputation | Engagement CP |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|--|----------------------|
| 16016 | 1007142 | Accompagnement Social | Chapitre 017 Fonction 561 article 6574 | 40.000,00 € |

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion Sociale et Professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

